

# VOYAGE... VOYAGE ! >> PARIS (2)

**Le 14 mars 2018,**

**A une dizaine de jours de notre départ pour Paris, voici plusieurs informations importantes concernant l'organisation de notre prochain voyage pédagogique. Elles complètent les informations reprises dans la Consigne #1 (01-12-2017\_voir ci-dessous), qui reste valide en tous points.**

## #1 DATES

Pour mémoire, le voyage se déroulera du samedi 24 mars au mercredi 28 mars 2018.

## #2 PARTICIPANTS

Nous serons 126 participants de l'atelier BA2 : 8 enseignants accompagneront 118 étudiants. Parmi les étudiants, 64 ont choisi l'option « avec hébergement inclus », tandis que les 54 autres ont préféré se loger en autonomie.

## #3 HÉBERGEMENT POUR QUATRE NUITS

### 3.1 LIEU D'HÉBERGEMENT

Pour mémoire, les participants au voyage qui ont choisi l'option « Hébergement inclus » (64 étudiants et 8 enseignants) logeront, « B&B », dans l'établissement suivant :

#### **GENERATOR HOSTELS**

**9 place du Colonel Fabien**

**75010 PARIS**

**+33 170 988412**

[www.generatorhostels.com](http://www.generatorhostels.com)

### 3.2 RÉPARTITION DES CHAMBRES

- Pour mémoire, les étudiants occuperont des chambres multiples.
- Afin d'éviter toute confusion lors du « check-in », il est indispensable que les 64 étudiants s'organisent anticipativement pour répartir les places, sur base de la « Rooming-List » suivante :
  - 4 chambres de 10 lits
  - 3 chambres de 8 lits

La pratique de ces dernières années était qu'1 ou 2 délégué.e(s) lance(nt) un sondage via « Doodle ». **Nous demandons aux étudiants qui seront à l'auberge de s'organiser entre eux pour anticiper sur ce point !** Grand merci d'avance !

### 3.3 COMMODITÉS

- Le petit-déjeuner « buffet », compris dans le prix du séjour, est servi de 07H00 à 10H00.
- La literie est fournie (draps, etc...)
- Par contre, on nous annonce qu'étrangement **les serviettes de toilette ne sont pas comprises. => il faudra donc que chacun.e emmène son linge de toilette, ou le loue sur place (6 euros).**
- L'Auberge est accessible 24 heures sur 24.

## #4 MOYENS DE TRANSPORT

### 4.1 GÉNÉRALITÉS

- Pour mémoire, le voyage se déroulera en autocars.
- Nous disposerons de trois cars (59 places + 57 places + 34 places).
- Quelques déplacements sur place sont prévus en métro.

### 4.2 RENDEZ-VOUS POUR LE DÉPART (Samedi 24-03-2018, tôt le matin)

- Le lieu de rendez-vous est fixé **Avenue Antoine Depage**, au campus du Solbosch, juste à côté du bâtiment U.
- Le rendez-vous est fixé, le matin, à **07H00 précises !**
- Après signature des listes et chargement des bagages, **le départ aura lieu à 07H30 exactement !!!** (tant pis pour les retardataires !).
- L'arrivée à l'auberge à Paris est prévue à 17H30, après une journée de voyage et de visites.

### 4.3 RENDEZ-VOUS POUR LE RETOUR (Mercredi 28-03-2018, en soirée)

- Le lieu de rendez-vous est fixé **Avenue Antoine Depage**, comme au départ, au campus du Solbosch, juste à côté du bâtiment U.
- Le retour à Bruxelles est prévu vers 23H00.

## #5 AUTRES MODALITÉS IMPORTANTES

### 5.1 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

**En rappel d'une évidence : Il faudra que tous les participants au voyage soient munis de leurs documents d'identité (C.I. ou Passeport), en cours de validité, et conformes aux contraintes légales et administratives pour l'accès au territoire de la France.**

(l'agence de voyage nous informe du fait que, pour les passagers d'autocar, les contrôles aux frontières sont fréquents et pointilleux)

- Les étudiants ressortissants de pays européens de « l'Espace Schengen » (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, ...) doivent impérativement disposer de leur Carte d'Identité Nationale, **en cours de validité**.
- Les étudiants ressortissants d'autres pays doivent impérativement s'informer des exigences requises (Carte d'Identité ?, Passeport ?, visa éventuel ?, etc...) et se conformer à celles-ci, en fonction de leur nationalité.
- D'une manière générale, la Carte de Séjour en Belgique est insuffisante et n'est jamais acceptée !

**NB : En aucun cas, la Faculté et les organisateurs du voyage ne pourront être tenus pour responsables de défaillances et manquements individuels à ce sujet.**

### 5.2 RESPONSABILITÉS

- Avant d'embarquer dans les cars, il sera exigé que chaque étudiant lise et approuve, par signature, le document suivant :

#### **RÈGLES DE BONNE CONDUITE ET RESPONSABILITÉS**

*« Le voyage d'étude est une activité facultative organisée dans le cadre de la pédagogie du projet, les étudiants participants s'y engagent dans l'esprit de profiter au mieux de l'occasion qui leur est donnée et des apports culturels des visites. En particulier, les étudiants veilleront à être ponctuels aux rendez-vous donnés par les enseignants, ils assisteront aux exposés et visites prévus.*

*Les enseignants qui organisent le voyage et la Faculté d'Architecture ne pourront en aucune manière être responsables d'un dégât matériel, physique ou moral qui serait causé par un étudiant durant le voyage.*

*L'étudiant à l'origine du dégât sera moralement et financièrement seul tenu responsable. Chaque étudiant est responsable de lui-même (sa sécurité, son comportement) pendant le séjour.*

*Chaque étudiant devra se comporter de manière courtoise pendant le voyage. Il ne pourra en aucune manière entraver le bien-être du groupe et la réputation de la Faculté d'Architecture. Tout étudiant qui viendrait perturber le voyage par son comportement pourra être immédiatement exclu de l'hébergement ou du moyen de transport. Des sanctions disciplinaires pourront être prises à son égard au sein de la Faculté d'Architecture. »* (TEXTE REGLEMENTAIRE INCLUS DANS LE R.O.I. DE LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE U.L.B., PAR DÉCISION DU CONSEIL FACULTAIRE)

### 5.3 ASPECTS PRATIQUES

- N'oubliez pas d'emmener votre carte d'étudiant (C.E. internationale, si vous en disposez), qui vous permettra de bénéficier de certaines réductions dans les lieux culturels que vous choisirez de visiter (spectacles, expos,...)
- A emporter : matériel de croquis, appareil photo, video,...
- Pour nos déplacements à pieds, prévoyez aussi de confortables chaussures de marche.

### 5.4 QUESTION PARTICULIÈRE D'ASSURANCE

- Plusieurs étudiants nous ont fait part de leur souhait de prolonger leur séjour à Paris au-delà du 28/03 et de ne pas prendre le bus du retour à la fin du voyage d'étude. C'est possible. Toutefois, la Faculté les informe que l'assurance voyage à laquelle ont droit les étudiants inscrits à l'ULB, dans leur cas spécifique, ne les couvrira pas au-delà du départ des bus en direction de Bruxelles, et qu'elle ne couvre en aucun cas leur séjour prolongé au-delà de cette date. Les étudiants effectuant leur voyage de retour comme prévu sont, eux, assurés jusqu'à leur arrivée à Bruxelles.

## #6 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE : PROGRAMME DES VISITES, ROADBOOK

### 6.1 ORGANISATION DES JOURNÉES

- Le programme des visites est téléchargeable sur le blog d'Atelier BA2.

### 6.2 LE ROADBOOK

- Le RoadBook détaillé du voyage est finalisé.
- Sa version numérique est téléchargeable sur notre blog d'Atelier BA2.
- Un exemplaire imprimé et relié de l'ouvrage sera remis à chaque participant au départ du voyage.

## **A TRÈS BIENTÔT, POUR UN BON MOMENT D'ARCHITECTURE...**

**L'équipe d'enseignants de l'atelier BA2 ,**

Annexes sur le blog de l'atelier BA2, <https://atelierba2.wordpress.com/> :

- La liste des participants,
- Le programme des visites,
- Le RoadBook,

# VOYAGE...VOYAGE ! >> PARIS (1)

**Le 01 décembre 2017,**

Lors de la séance du 30 novembre, nous vous avons présenté le voyage pédagogique qui proposera de découvrir et explorer Paris et sa région avec le regard de l'architecte, au printemps 2018.

La présente consigne a pour objet de vous informer des modalités de participation à ce voyage, ainsi que des aspects pratiques essentiels.

**Merci de bien vouloir la lire très attentivement, et d'en respecter strictement toutes les exigences !**

## **#1. MODALITÉS DE PARTICIPATION :**

Comme les années précédentes, la Faculté a choisi, pour 2017-18, d'organiser plusieurs activités communes simultanément. La participation obligatoire à l'une ou à l'autre de ces activités sera basée sur le choix volontaire de chaque étudiant.

=> Pour les étudiants BA2, l'offre d'activités est la suivante :

1) Participation au voyage à Paris,  
OU...

2) Participation à l'Esquisse commune (BA2-BA3-MA1-Erasmus).

=> Pour le bon déroulement de chacune de ces activités, il est bien sûr essentiel que le contingent global des étudiants BA2 soit représenté dans l'une et dans l'autre.

Pour établir un ratio « idéal » de répartition, la Faculté s'est basée sur les statistiques récentes de participation au voyage BA2 :

1) Voyage à Paris = ± 60% des étudiants BA2

2) Esquisse commune = ± 40% des étudiants BA2

**NB-1 :** L'inscription au voyage sera validée par le paiement d'un acompte, dans les délais prescrits et selon les modalités exigées (voir ci-dessous)

**NB-2 :** A l'échéance fixée pour le paiement de l'acompte, tous les étudiants non-inscrits au voyage seront, de facto, inscrits à l'Esquisse Commune.

**NB-3 :** La non-participation à l'un OU à l'autre de ces événements se traduira par une pénalité de -10% sur la note globale de Projet du second quadrimestre.

## #2. ASPECTS PRATIQUES :

=> le voyage aura lieu du samedi 24 mars (départ de Bruxelles le matin [08H00, à confirmer] ) au mercredi 28 mars 2018 (retour à Bruxelles en soirée [vers 20H30, à confirmer] ).

=> les trajets Aller et Retour se feront en autocars, avec plusieurs visites prévues lors de chacun de ces trajets. Le programme comprend donc 5 journées entières de visites (avec 4 nuits de logement à Paris).

=> Tenant compte du fait que parmi les étudiants BA2, beaucoup sont français, voire, pour certains, parisiens, nous avons choisi exceptionnellement de proposer deux options de participation au voyage :

1) La participation au voyage pédagogique, sans hébergement (chaque étudiant loge indépendamment, et à ses frais, où il le souhaite, en garantissant d'être présent à tous les rendez-vous fixés pour les visites) => Coût = 200€

2) La participation au voyage pédagogique, avec hébergement pour 4 nuits dans l'établissement proposé ci-dessous => Coût = 200€ + 180€, soit 380€ au total.

### 2.1 Le Voyage pédagogique :

=> La contribution financière demandée à chaque étudiant(e) est de **200 Euros**.

Dans ce montant, sont inclus :

- Les voyages A-R en autocar,
- Tous les déplacements en car sur place,
- Toutes les visites payantes incluses dans le programme,
- Toutes les conférences prévues dans le programme,
- Un exemplaire individuel du Road-Book, imprimé et relié.

### 2.2 L'hébergement proposé en Auberge de Jeunesse :

=> La contribution financière demandée à chaque étudiant(e) pour l'ensemble du voyage est alors de **380 Euros** (180 Euros d'hébergement à ajouter aux 200 Euros du voyage pédagogique général / cfr. § 2.1 ci-dessus).

Dans ce montant, est inclus :

- A Paris dans le 10<sup>ème</sup> Arrondissement, l'hébergement avec petit-déjeuner, pour 4 nuits, en chambres multiples, dans l'établissement suivant (ou similaire) :

Auberge de Jeunesse GENERATOR

9 place du Colonel Fabien

75010 PARIS

+33 170 988412

[www.generatorhostels.com](http://www.generatorhostels.com)

## #3. INSCRIPTIONS ET PAYEMENTS (Modalités à respecter impérativement) :

### 3.1 Paiement de l'acompte :

=> Pour se conformer à l'échéancier imposé par l'agence de voyage, chaque étudiant(e), souhaitant participer au voyage, est tenu(e) de payer **un acompte pour valider son inscription**. Cet acompte devra impérativement être versé **au plus tard le vendredi 15 décembre 2017**.

Cela nous permettra de rencontrer l'exigence de l'agence, qui, pour cette date, a besoin de connaître le nombre global de participants au voyage, et de recevoir un premier acompte.

A cette date, les étudiants qui n'auront pas payé d'acompte, en suivant précisément les modalités décrites ci-dessous, seront automatiquement inscrits à l'Esquisse Commune.

=> **L'acompte versé est non-remboursable ; il confirme définitivement l'inscription au voyage.**

=> Selon l'option choisie, Voyage avec ou sans hébergement, les montant des acomptes sont fixés de la manière suivante :

1) Voyage pédagogique sans hébergement : **50 €**

2) Voyage pédagogique incluant l'hébergement pour 4 nuits dans l'auberge proposée : **80 €**

=> Tous les versements (acompte et solde) devront être effectués sur le compte bancaire ULB, dont voici les coordonnées :

- Titulaire du compte : ULB – Université Libre de Bruxelles
- Compte IBAN : BE79 2100 4294 0033
- Code BIC : GEBABEBB
- Avec la **communication obligatoire** suivante (imposée par les services centraux de l'ULB) :

**« 4.R00.P. 000005 VOY BA2 + Nom et Prénom de l'étudiant »**

=> **Chaque versement effectué devra être aussitôt suivi par l'envoi d'un e-mail de confirmation intitulé « CONFIRMATION VOYAGE BA2 À PARIS »,** avec indication du nom et prénom de l'étudiant, ainsi que de son n° matricule ULB.

- Ce mail sera adressé à l'administration facultaire ( [Anouar.Belhaloumi@ulb.ac.be](mailto:Anouar.Belhaloumi@ulb.ac.be) ), en mettant obligatoirement en copie le coordinateur de l'Atelier BA2 (Jean-Luc Brisys à son adresse ULB)
- Ce mail transmettra en pièce jointe **la preuve de paiement au format PDF ou JPG.**
- Il précisera aussi explicitement l'option choisie en mentionnant « engagement à participer au voyage BA2 à Paris, sans hébergement » **OU** « engagement à participer au voyage BA2 à Paris, en incluant l'hébergement à l'auberge proposée »

=> Si l'ensemble de ces conditions sont strictement respectées, l'inscription au voyage sera validée. En toute autre hypothèse, le 15 décembre, l'étudiant(e) sera inscrit(e) à l'Esquisse Commune.

### 3.2 Paiement du solde :

=> Pour les inscrits, le solde devra être versé pour **le lundi 15 janvier 2018**, de manière à respecter les délais qui nous sont imposés.

=> Si l'option choisie est « *le voyage sans hébergement* », le montant à verser pour le solde est de **150 €** (en complément des 50€ d'acompte)

=> Si l'option choisie est « *le voyage avec hébergement dans l'Auberge proposée* », le montant à verser pour le solde est de **300 €** (en complément des 80€ d'acompte)

=> Tout(e) étudiant(e) qui ne respecterait pas cette échéance sera exclu(e) de la liste des participants au voyage, sans remboursement possible.

=> **Pour le paiement du solde, les mêmes modalités que pour le paiement de l'acompte sont imposées, à savoir (cfr. § 3.1 ci-dessus) :**

- Versements à effectuer sur le même Compte ULB, avec la même communication obligatoire.
- Envoi immédiat d'un e-mail de confirmation aux destinataires indiqués, avec la preuve de paiement et la confirmation de l'option choisie (Voyage avec ou sans hébergement).

**#4. AUTRES INFORMATIONS :**

**=> Ce voyage est une organisation pédagogique de l'atelier de PROJET-2. A ce titre, il peut être soutenu, au cas par cas, par les services sociaux de l'université.**

**Les étudiants confrontés à des difficultés financières pour en assumer les frais devront individuellement prendre contact avec le Service Social de l'ULB.**

**La personne de référence pour notre faculté est :**

**Madame Adeline Bohyn ( [adeline.bohyn@ulb.ac.be](mailto:adeline.bohyn@ulb.ac.be) - 02/650 24 91)**

**=> En cas de problème particulier, d'ordre pratique ou autre, n'hésitez pas à contacter par mail le coordinateur de l'atelier, qui vous répondra dans les meilleurs délais.**

**=> Nous souhaitons que, parmi les participants au voyage, deux étudiant(e)s BA2 soient choisi(e)s par vous, pour être vos Délégué(e)s-Voyage. Leur rôle consisterait à être des interlocuteurs représentatifs pour toute question générale, relative au voyage.**

**#5. ASPECTS PÉDAGOGIQUES :**

**=> Les thèmes du voyage vous ont été exposés en atelier. Vous retrouverez sous ce lien le PDF de la présentation :**

**[https://atelierba2.files.wordpress.com/2017/11/proj2\\_2017-18\\_voyage-paris\\_ic-20171114\\_gp-2018.pdf](https://atelierba2.files.wordpress.com/2017/11/proj2_2017-18_voyage-paris_ic-20171114_gp-2018.pdf)**

**Pour l'équipe d'enseignants de l'atelier de PROJET-2 ,**

**Jean-Luc (coordination de la logistique générale),**

**Elodie et Ines (coordination de l'organisation du programme pédagogique)**